



MUNICIPALITÉ NOTRE-DAME-DE-LA-MERCI

CERTIFICAT

Certificat suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 214-2 modifiant le règlement de zonage numéro 214 afin de créer la zone VD-83 à même une partie de la zone VD-23, ainsi que d'agrandir la zone VD-24 à même une partie des zones VD-12 et VD-23.

Je, soussignée, Martine Bélanger, directrice générale et greffière-trésorière par intérim de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci certifie que le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 21, que le nombre de signatures apposées est de 14.

Que le règlement numéro 214-2 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Lecture faite et annonce des résultats pour chacune des zones

En foi de quoi, je signe le présent certificat
À Notre-Dame-de-la-Merci le 3 mars 2023 à 19 h 05

Martine Bélanger
Directrice générale et
Greffière-trésorière par intérim